

United Nations

Nations Unies

SECURITY
COUNCIL

CONSEIL
DE SECURITE

UNRESTRICTED

S/1017
28 septembre 1948

ORIGINAL: FRENCH

Dual distribution

Lettre en date du 27 septembre 1948 du Ministre de Hongrie, adressée au Secrétaire Général concernant la demande d'admission de la Hongrie comme

Membre des Nations Unies.

D'ordre de mon Gouvernement, permettez-moi de m'adresser à votre Excellence et de solliciter Sa bienveillante intervention en la question ci-dessous exposée.

Dans les textes du Traité de paix conclu entre les Puissances alliées et la Hongrie, il a été stipulé qu'après l'entrée en vigueur de ce traité la Hongrie aurait la possibilité d'être admise au sein de l'Organisation des Nations Unies et de se joindre aux accords conclus par celle-ci. Or, bien que plus d'une année se soit écoulée depuis l'entrée en vigueur du Traité de paix et bien que le Gouvernement hongrois ait scrupuleusement rempli toutes les conditions de ce traité, aucune mesure n'a été prise jusqu'ici en vue de l'admission de la Hongrie au sein des Nations Unies.

Cependant la Hongrie a fait preuve entre-temps d'un redressement exemplaire aussi bien par sa transformation démocratique, que par son évolution économique, financière et sociale, ainsi que par sa reconstruction rapide et efficace, dont les résultats sont incontestablement reconnus par tous les observateurs impartiaux.

Animée du profond désir de collaborer activement au rapprochement et à l'entente entre toutes les nations pacifiques, la Hongrie serait heureuse d'apporter, dans ce but, tout son concours aux travaux de l'Organisation des Nations Unies. A cet effet, et chargé par mon Gouvernement, je me permets de vous prier, Monsieur le Secrétaire Général de bien vouloir présenter à l'Assemblée de l'Organisation des Nations Unies, en l'appuyant, la requête formelle du Gouvernement hongrois en vue de son admission parmi les Membres de l'Organisation des Nations Unies.

Ministre de Hongrie.

Michel KAROLYI.
